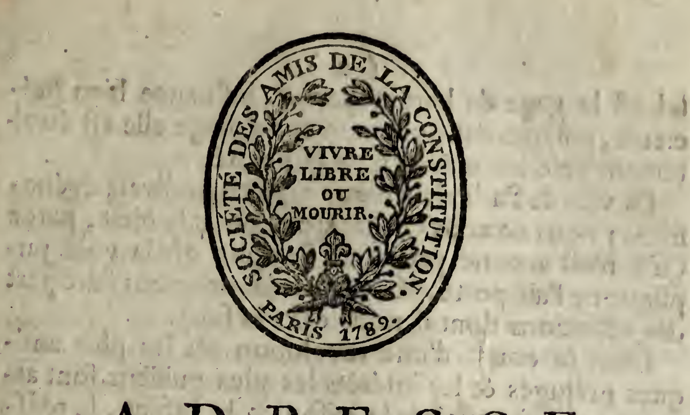



# ADRESSE

## DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION DE PARIS,

### AUX SOCIÉTÉS QUI LUI SONT AFFILIÉES.

---

FRÈRES ET AMIS,

Chaque époque remarquable dans la révolution, chaque événement qui peut compromettre ou accélérer ſon ſuccès, invite les amis de la conſtitution à ſe tranſmettre leurs penſées. Réunis pour le même but, animés des mêmes intentions, ils doivent ſe faire une opinion commune ſur la ſituation de la choſe publique, afin que l'uniformité de leur conduite ſoit auſſi conſtante que l'harmonie de leurs ſentimens : tel eſt le véritable objet de la correſpondance qui les lie ;

tel eſt le gage de leur influence, influence bien précieuſe, puiſque dans ces momens d'orage elle eſt étroitement unie au maintien de la liberté.

La ville de Paris vient d'être agitée par divers événemens; nous ne vous en tracerons point le récit, parce qu'il n'eſt aucune partie de l'empire où la voix puplique ne l'ait porté. Mais nous devons vous faire part des réflexions dont il nous offre le ſujet.

Dans le cours d'une révolution où les plus antiques préjugés & les intérêts les plus puiſſans ſont attaqués tour-à-tour par la raiſon & la juſtice, la réſiſtance recommence à chaque combat; & juſqu'à ce que l'œuvre ſoit conſommé, chaque victoire de l'intérêt public eſt l'occaſion d'une lutte plus ou moins animée, d'une criſe plus ou moins orageuſe.

Telle eſt notre ſituation depuis près de deux ans; mais la perſévérance des citoyens recueillera bientôt le prix de tant de courage & de ſacrifices, ſi veillant ſans ceſſe ſur nos intérêts, invariables dans nos ſentimens & dans leur manifeſtation, nous ſavons nous abſtenir d'une impatience inconſidérée, & ne pas troubler de nos propres mains le travail qui ſe prépare pour nous.

Tel eſt le conſeil de la raiſon, telle eſt la leçon de l'expérience. Tandis qu'au milieu des agitations l'Aſſemblée nationale avance chaque jour vers l'inſtant qui doit mettre un terme à tous les débats, en fixant invariablement la charte de nos lois conſtitutionnelles, l'action de la volonté générale achève autour d'elle ſes opérations, & renverſe tour-à-tour les obſtacles qu'on s'efforce de leur oppoſer.

Par ſon irréſiſtible influence, la confiance s'attache aux inſtitutions nouvelles. La vente des biens nationaux, la circulation des aſſignats, le ſerment des eccléſiaſtiques fonctionnaires publics, ces réſolutions



grandes & hardies qui, ſuivant l'eſpoir de nos ennemis, devoient être l'écueil de la révolution, ſe conſomment ſucceſſivement, & lui donnent des fondemens inébranlables.

Les inquiétudes répandues ſur les diſpoſitions des puiſſances étrangères ſe convertiſſent en un ſentiment d'orgueil & d'eſpérance, lorſqu'au premier bruit du danger ces mêmes gardes citoyennes, qui s'armèrent pour la liberté le jour qu'elle fut menacée, renouvellent à la patrie le témoignage de leur dévouement, & prêtent aux décrets des légiſlateurs l'appui de toutes les forces nationales.

Dans cette marche impoſante & tranquille, tout ce qui contrarie la volonté publique, ſert à conſtater ſa perſévérance; tout ce qui dévoile les partis, ſert à faire connoître l'immenſe majorité qui défend la révolution : ſi les infatigables intrigues de ſes ennemis parviennent à répandre le trouble dans quelques départemens, des commiſſaires nationaux courent y porter la paix. Partis du centre de l'empire, inveſtis d'une pleine confiance, ils marchent ſoutenus par le voeu de tous les bons citoyens; des légions armées pour la conſtitution les environnent ſur leur paſſage, & ſe diſputent l'honneur de voler au ſecours des lois mépriſées; mais la raiſon ſuffit : elle ramène un peuple trompé; elle livre ceux qui l'avoient ſéduit à une honteuſe impuiſſance, & la volonté générale triomphe ſans avoir beſoin de la force qui s'offroit pour la ſoutenir.

Ainſi l'expérience nous indique, ſans incertitude, quels moyens pourront ſurmonter tous les obſtacles, & terminer la révolution.

Uniſſons nos efforts pour la défendre, & prenons pour guide la loi; la loi devenue enfin l'expreſſion de toutes les volontés & le réſultat de tous les intérêts,

peut ſeule nous imprimer un mouvement commun, nous diriger ſur la même ligne, & nous aſſurer toujours la victoire, en nous oppoſant en maſſe aux efforts épars de nos ennemis.

Lorſqu'un peuple s'eſt conſtitué, le reſpect des lois qu'il s'eſt données, devient le premier des devoirs; lorſqu'après avoir conquis ſa liberté, il eſt occupé de la fixer par des lois conſtitutionnelles, la religion qu'il attache à ces premiers réſultats de ſa volonté, eſt le ſigne où l'on peut juger ſi ſa révolution s'achèvera.

Le jour eſt encore près de nous où les citoyens de Paris ont conſacré ces maximes par un grand exemple.

L'Aſſemblée nationale avoit rendu le mémorable décret qui ſupprime les entrées des villes; le terme de la perception étoit prorogé jusqu'au premier mai: déja les ennemis de la révolution ſe flattoient que l'inſurrection populaire devanceroit le terme de la loi, & que la violence déshonoreroit le triomphe de la juſtice. Des émiſſaires étoient répandus pour entraîner le peuple à l'erreur; il a ſu réſiſter au piege; & lorſque notre ſociété, qui s'étoit long-tems occupée, dans ſes diſcuſſions, de cette loi bienfaiſante, a provoqué le voeu des citoyens pour la plénitude de ſon exécution, elle les a trouvés tous pénétrés des ſentimens qu'elle vouloit leur inſpirer. Ils n'ont pas juré ſeulement la ſoumiſſion à la loi, ils ont voulu s'en rendre tous reſponſables & ſolidaires, & ſe ſont offerts à l'envi pour en être les gardiens.

Tel a été le mouvement unanime de ceux dont les mains victorieuſes ont renverſé la Baſtille.

Amis de la conſtitution, les citoyens qui ſont autour de vous ſont dignes de ſentir de tels exemples, ils les ont peut-être devancés.

Peignez au peuple ſa dignité : lorſque par ces élans généreux il ferme la bouche à ſes détracteurs, il aſſure l'autorité des lois qui garantiſſent ſa liberté, & porte le déſeſpoir dans le ſein de ceux qui ſe flattoient de les voir détruire par ſes propres mains.

Quel contraſte entre ces actes civiques & les mouvemens inconſidérés qui, produit d'un aveugle zèle, & ſecrétement excités par les ennemis de la révolution, viennent trop ſouvent affliger ceux qui la défendent, & préparer des triomphes à ceux qui ſe plaiſent à la calomnier.

Amis de la conſtitution, dites au peuple qu'il fait reſpecter ſes droits par une contenance ferme & tranquille, & que les mouvemens d'une efferveſcence inquiète, ſont le piége le plus dangereux que puiſſent lui tendre ſes ennemis.

Dites-lui que par cette ardeur turbulente, il alarme, il détache de ſa cauſe une multitude d'hommes paiſibles, il retarde la confiance qui s'attache de jour en jour à la nouvelle conſtitution, & qui ramènera bientôt parmi nous le travail & la proſpérité.

Dites-lui que, loin d'influer ſur les déciſions qu'il deſire, ſon impatience les éloigne en paroiſſant les exiger ; qu'elle décourage ſes amis ; qu'elle impoſe ſouvant la contrainte à ceux qui défendroient ſa cauſe avec le plus d'énergie, s'ils ne répugnoient à mêler leur zèle avec des agitations que réprouvent également le reſpect des loix & l'intérêt de la liberté.

Dites au peuple, que ſes repréſentans pourſuivent ſans interruption leur vaſte entrepriſe, & que leurs efforts ſont ſecondés par un roi dont les vertus impriment le véritable caractère à la royauté conſtitutionnelle, inſtituée pour le bien du peuple & pour la ſtabilité du gouvernement.

Sous ces auſpices favorables, au moment où la

constitution est près de recevoir le complément qui lui assurera la durée des siècles, tous les momens sont précieux; tout ce qui entrave sa marche peut, par un changement de circonstances, devenir une source inépuisable de regrets. Que ceux qui veulent son accomplissement, laissent donc agir leurs représentans, qui s'en occupent sans relâche; qu'ils les environnent de leur surveillance; qu'ils les avertissent, par des pétitions légales & paisibles; qu'ils couvrent leurs travaux par cet indomptable courage, à l'abri duquel la révolution s'est commencée, mais qu'ils ne les troublent pas.

Quand nous avons détruit la tyrannie; quand il a fallu briser ces pouvoirs armés & réunis pour notre oppression, l'insurrection fut un devoir, car elle pouvoit seule faire triompher les réclamations de la justice. Mais si nos droits sont rétablis, s'il ne s'agit plus que d'assurer notre liberté par des institutions indestructibles, c'est à nous de desirer la paix; car c'est au sein de la paix que peut s'affermir l'édifice de notre constitution : c'est à nous de maintenir les lois, car elles sont faites pour nous, & par notre volonté. Sous le règne de la liberté, les coupables ou les tyrans ont seuls intérêt à la révolte; la loi combat pour les citoyens; défendus par la loi, les citoyens n'ont à combattre que pour elle.

Amis de la constitution, vous avez toujours professé ces principes, & vous les avez fait triompher dans de grandes circonstances : l'ordre rétabli dans l'escadre de Brest; la pacification de l'Alsace; la constitution défendue dans plusieurs départemens du midi; partout les manœuvres des prêtres réfractaires, repoussées par la seule force de la raison; partout le peuple instruit de ses devoirs, en même temps que de ses droits : voilà l'usage que vous avez fait de votre in-

fluence, & le gage des ſuccès que vous obtiendrez encore.

Ne ceſſez donc de travailler pour la révolution; defendez-la contre ſes ennemis; défendez-la des erreurs de ceux que des inſtigations perfides font agir, lorſqu'ils ne croient être guidés que par l'ardeur du patriotiſme : que, juſqu'à la fin de la criſe, la patrie, à laquelle vous vous êtes dévoués, doive à la continuité de vos ſoins le maintien de ſon repos, comme celui de ſa liberté; que chaque jour impoſe ſilence à vos ennemis par le réſultat de vos travaux; & rendez ſenſible pour tous cette vérité profonde, honorable pour l'humanité, que les hommes indépendans, incapables de fléchir ſous la tyrannie, ſont auſſi les véritables amis de la paix, & les ſeuls qui ſachent offrir aux lois de leur pays un culte qui ſoit digne d'elles.

*Imprimé par ordre de la Société, l'an deuxième de la liberté.*

BIAUZAT, préſident.

MASSIEU, Evêque du Département de l'Oiſe, BONNECARRERE, COLLOT D'HERBOIS, LAVIE, ſecrétaires.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.